



Veille économique et financière BENELUX – Nov-Déc 2020

La situation sanitaire aux Pays-Bas s'est fortement dégradée justifiant la prise de mesures de confinement plus strictes que lors de la première vague ; en Belgique la situation semble se stabiliser à la veille des fêtes de fin d'année, ne permettant toutefois pas un relâchement des mesures ; au Luxembourg, la stabilisation des nouveaux cas quotidiens a conduit à la prolongation des mesures sanitaires jusqu'au 15 janvier 2021. Les pays du BENELUX se tiennent prêts à une mise sur le marché prochaine des vaccins anti-covid et ont présenté leur plan de vaccination. Le personnel de santé et les personnes les plus fragiles seront traités en priorité avant d'élargir à l'ensemble de la population. Non obligatoire, l'adhésion de la population à la vaccination, comme dans de nombreux pays européens, restera la clé du succès pour une lutte efficace contre le virus. Le lancement des campagnes de vaccination restera conditionné à la livraison des vaccins et l'organisation logistique des pays de la zone.

Les Pays-Bas et la Belgique comptent parmi les Etats Membres qui seront les plus touchés économiquement par le Brexit, d'autant plus en cas de sortie sans accord, éventualité à laquelle les deux pays se préparent alors que les négociations achoppent toujours entre Londres et Bruxelles.

POINT IMPACT COVID-19

Pays-Bas : Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique, le pays passe à compter du 15 décembre à un **confinement strict jusqu'au 19 janvier avec la fermeture de tous les commerces « non-essentiels », des écoles et des lieux de regroupement en plus des cafés, bars, restaurants fermés depuis le 14 octobre. Le soutien à l'économie se poursuit.** Ainsi, dans un contexte sanitaire incertain, près 3,7 Mds€ d'aides supplémentaires ont été annoncées par le gouvernement dès le 9 décembre pour aider les ménages et les secteurs les plus fragiles (HCR et leurs fournisseurs, agences de voyage). Au total sur l'année 2020, le gouvernement a mobilisé plus de 13 Mds€ pour la mesure de chômage partiel NOW, 3,6 Mds pour aider les indépendants (TOZO) et 2,1 Mds pour la couverture des coûts fixes des PME (TVL). Les autorités préparent également l'après en mobilisant des fonds pour l'aide au retour à l'emploi et à la reconversion vers des secteurs plus porteurs (1,4Md). **Ce sont ainsi près de 37,7 Mds€ (4,8% du PIB) qui ont**

été mobilisés par le gouvernement en mesure d'urgence pour faire face à la pandémie.

Les fédérations professionnelles, les syndicats mais également la Banque centrale appellent le gouvernement à ne pas couper les aides trop rapidement au risque de fragiliser bon nombre d'entreprises.

Belgique : Alors qu'en Belgique la perte d'activité devrait atteindre 8,4% en 2020 selon les dernières estimations de la Commission européenne, la reprise reste conditionnée à court terme par l'évolution de la situation sanitaire.

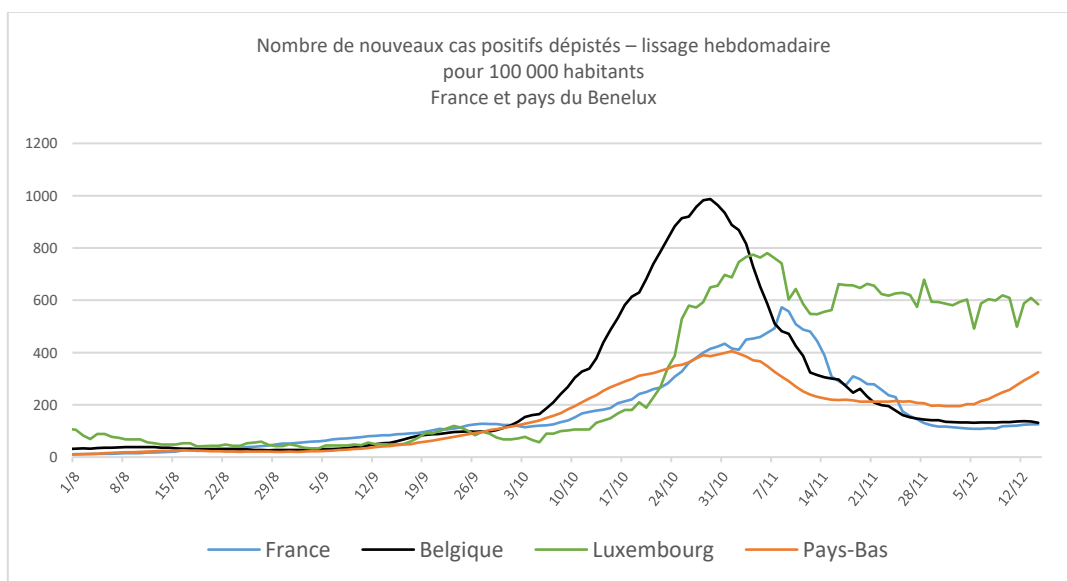
Depuis le début de la crise, les différents niveaux de pouvoir ont mobilisé 17,5Md€ (3,9% du PIB) au titre des mesures d'urgence pour 2020. Au niveau fédéral (12,8Md€), outre les différents régimes de garanties (50Md€ pour 2020), l'arsenal des mesures déployées a permis de répondre à la gestion de la crise sanitaire (4,2Md€), de soutenir la liquidité des entreprises via des reports de charges et exonérations fiscales (1,5Md€), d'assurer la flexibilité de la main d'œuvre et de soutenir le revenu des ménages via les dispositifs de chômage temporaire (4Md€) et le

revenu de remplacement pour les travailleurs indépendants (2,7Md€). Ces mesures ont été complétées de dispositions particulières visant les secteurs les plus touchés par les nouvelles restrictions. Par ailleurs, les régions se sont également mobilisées, permettant notamment le versement de primes aux secteurs accusant d'importantes pertes d'activité. Enfin, s'agissant de la relance, si l'envergure du plan belge semble se préciser (4,7Md€ au niveau fédéral, 4,3Md€ pour la région flamande, 1,7Md€ pour la région wallonne et 0,5Md€ pour la région bruxelloise), le détail des différents plans ainsi que leur articulation et la répartition des subventions européennes de la facilité pour la relance et la résilience (5,15Md€) restent à préciser.

Compte tenu de l'impact des dépenses budgétaires générées par la crise, le déficit public devrait s'établir à 11,2% en 2020 et 7,1% en 2021 avec un retour attendu de la croissance estimée par la Commission à 4,1% en 2021.

Le Comité de concertation belge a acté fin novembre un allègement du confinement sous certaines conditions. Ainsi, si les commerces non-essentiels ont repris leur activité le 1er décembre, les professions de contact et l'hôtellerie-restauration restent en attente de précision.

Luxembourg : La Chambre des députés a avalisé le 25 novembre les mesures de confinement partiel qui resteront en vigueur jusqu'au 15 janvier dans le Grand-Duché. L'épidémie continue de circuler activement au Luxembourg avec un taux d'incidence de 1284 cas pour 100 000 habitants sur deux semaines glissantes au 26 novembre et un taux de reproduction du virus de 1,3 au 25 novembre. Si les magasins restent ouverts, les cafés et restaurants seront contraints de fermer au même titre que les installations sportives et les lieux culturels. S'agissant de l'impact économique de la crise sanitaire, alors que la Commission européenne anticipe une baisse du PIB de 4,5% en 2020 avant un retour de la croissance à 3,9% en 2021, le Gouvernement du Grand-Duché a annoncé étendre ses mesures économiques de soutien, notamment en direction des secteurs accusant d'importantes pertes d'activité (versement d'une aide forfaitaire, augmentation de capital de l'assureur-crédit public). Ces nouvelles mesures s'inscrivent dans la continuité des dispositions mises en œuvre lors de la première vague et complétées avec le paquet de mesures Neistart Lëtzebuerg (800M€) destiné à préparer la relance économique.



Source : [ECDC](https://ecdc.europa.eu/en)

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

== Point BREXIT ==

Pays-Bas : Le pays est particulièrement exposé au vu du poids relatif du Royaume-Uni (RU) dans ses échanges globaux, son 3ème partenaire commercial avec près de 64,5 Md€ d'échanges en 2019. Sur les dix premiers mois de 2020, les exportations de produits manufacturés néerlandais vers le RU se sont élevées à 14,5 Mds € soit une baisse de 17 % par rapport à la même période l'année dernière. Le bureau des statistiques (CBS) prévoit que d'ici 2030, le coût global du Brexit pour les Pays-Bas pourrait représenter a minima 1,2% du PIB, soit 10 Md€, les estimations varient cependant beaucoup en fonction des scénarios. Les exportations de services financier et dans les TIC présentent la plus forte dépendance vis-à-vis du marché britannique. Par ailleurs, le CBS estime que 265 000 emplois aux Pays-Bas sont directement liés aux exportations vers le RU.

Le transport maritime, la pêche et l'agro-alimentaire sont particulièrement exposés. Une étude commandée par le ministère des infrastructures estime ainsi que le trafic maritime sortant pourrait décroître de 4,4% en moyenne dans le cas d'un Brexit dur et le trafic entrant de 3,7%. Les ports de Rotterdam et de Terneuzen, dont respectivement 13% et 20% du trafic maritime est à destination du RU, seraient notamment particulièrement affectés. Le port de Rotterdam représente 79 % des échanges NL-RU. L'hypothèse d'une sortie du RU sans accord induirait une augmentation de 18 % des déclarations d'import (soit 750 000 déclarations supplémentaires par an) et 33 % des déclarations d'export (4,2 millions par an). Le secteur de la pêche fait l'objet d'une attention particulière : le possible blocage d'accès aux eaux britanniques pourrait entraîner une réduction de la flotte, avec perte d'emplois (-15%) et un manque à gagner total estimé entre 300 et 350 M€.

Pour faire face et préparer au mieux ses opérateurs économiques, le gouvernement néerlandais a mis en place, dès début 2018, des outils pour aider les entreprises commerçant avec le Royaume-Uni à se préparer au Brexit. Environ 35 000 entreprises néerlandaises commerçant avec le Royaume-Uni et sans autre expérience que le marché unique, devront faire face pour la première fois à des procédures douanières.

Belgique : Selon une étude réalisée par la Katholieke Universiteit Leuven (KUL), la Belgique figurerait au rang des pays les plus touchés dans l'éventualité d'un Brexit sans accord : le pays pourrait perdre jusqu'à -2,35% du PIB, tandis que près de 42 000 emplois pourraient être menacés. Le Royaume-Uni (RU) constitue en effet un important partenaire commercial belge, son 4e marché et son 6e fournisseur. Sur fond de Brexit, il semblerait toutefois qu'au cours des dernières années les liens commerciaux entre la Belgique et le RU se soient desserrés, tant du point de vue des échanges de biens que des investissements directs étrangers. La crise sanitaire devrait accentuer encore un peu plus cette tendance, car l'effondrement du commerce extérieur belge a été plus prononcé vis-à-vis du RU que de l'ensemble des partenaires commerciaux belges (-30% versus -20% pour les exportations, -35% versus -25% pour les importations). L'impact économique devrait cependant rester considérable, car au-delà des pertes d'exportations belges, qui, selon l'assureur-crédit Euler-Hermès, pourraient se chiffrer annuellement à quelque 3,2 Md€ en cas de « hard » Brexit, la Belgique **risque surtout de perdre un débouché essentiel pour plusieurs secteurs clés de son économie, comme les secteurs du textile ou des produits de la navigation aérienne ou spatiale.**

Pays-Bas : Le pays résiste jusqu'à présent mieux au choc de la crise sanitaire que la plupart des pays européens.

Ainsi selon le bureau des statistiques CBS, la croissance au T3 2020 s'est établie à +7,7% par rapport au trimestre précédent. Tous les secteurs économiques ont contribué à ce rebond, qui fait suite à une baisse sans précédent au T2 de -8,5% : la consommation des ménages (+9,4%), dépenses du secteur public (+6,3%), les exportations (+8,6%) et les investissements (+6,3%). Néanmoins, en glissement annuel le niveau du PIB est resté inférieur de -2,5% par rapport au T3 2019, notamment en raison de la baisse de la consommation des ménages (-4,8%), des investissements (-4,2%) et des exportations (-3,9%). Ainsi, les Pays-Bas ont perdu -3% du PIB depuis le T4 2019 contre -4,1% pour la France, -4,2% pour l'Allemagne, -5% pour la Suède, -5,5% pour la Belgique et -9,7% pour le Royaume-Uni. Malgré les restrictions plus rigoureuses au mois d'octobre, le chômage a continué de baisser légèrement à 4,3% de la population active, après 4,6% au mois d'août.

Pays-Bas: Répondant aux critiques, le gouvernement vient d'annoncer un « verdissement » du fonds de croissance annoncé en septembre.

Doté de 20 Mds sur 5 ans il doit permettre de renforcer la croissance potentielle de l'économie néerlandaise, par l'investissement via des dons dans des projets structurants non rentables autour de 3 axes : l'enseignement et la formation; la R&D et l'innovation; les

infrastructures [physiques et digitales]. **Désormais, les projets devront contribuer à une économie durable et la transition énergétique.** L'analyse des projets sera ainsi complétée par une méthode développée par le CPB (bureau du plan économique) et par le PBL (bureau du plan de l'environnement) qui attribue au projet un « prix efficace du CO2 », généralement plus élevé que le système d'échange de quotas d'émission de l'UE.

Belgique : nouvelle taxe sur les comptes titres.

Le Conseil des ministres a validé le 2 novembre un avant-projet de loi établissant une taxe sur les comptes-titres (TCT) affectée aux dépenses de santé. Ce nouvel impôt répond à l'une des conditions du PS à la formation d'un gouvernement de coalition. Il sera proportionnel, avec un taux de 0,15% les comptes-titres dont le montant est supérieur à 1M€, avec une limitation du montant dû à 10% de la différence entre la valeur du compte et 1M€. L'assiette retenue inclut les comptes-titres détenus par les personnes physiques et morales à l'exception des institutions financières, les comptes détenus en Belgique par les non-résidents et les comptes détenus à l'étranger par des Belges. La TCT sera prélevée à la source par les intermédiaires financiers. Alors que le projet d'impôt doit encore être validé par le Parlement, sa conformité à la Constitution est incertaine car l'exclusion des titres nominatifs pourrait se révéler contraire au principe de non-discrimination en matière fiscale.

Climat des affaires	BELGIQUE	PAYS-BAS	LUXEMBOURG
Indice de confiance des producteurs du secteur manufacturier	-9 (oct 2020) Données dessaisonnalisées	-5,6 (oct 2020) <i>(-28,7 en avril)</i>	
Mobilisation des capacités de production	76,7% au T3 2020 <i>(71,7% au T2 2020)</i>	79,2% (oct 2020) <i>(74,2% au T2 2020)</i>	49,9% au T2 2020
Indice de confiance des ménages	-15 en nov 2020 <i>(-26 en avril 2020)</i>	-26 (nov 2020) <i>(-22 en avril 2021)</i>	-9 (oct 2020)

Sources : Belgique BNB, Luxembourg STATEC, Pays-Bas CBS

Prévisions économiques d'automne de la Commission européenne

	Croissance (%)		Formation brute de capital fixe (croissance %)		Chômage (% de la population active)		Déficit public (% PIB)		Dettes (% PIB)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Belgique	-8,4	4,1	-13,7	5,9	5,9	7	-6,8	-4,6	117,7	117,8
Luxembourg	-4,5	3,9	-15,5	9,6	6,6	7,1	-5,1	-1,3	25,4	27,3
Pays-Bas	-5,3	2,2	-6,3	3,3	4,4	6,4	-6,3	-3,5	60	63,5

* *

*

ACTUALITÉS SECTORIELLES

TRANSPORTS

Pays-Bas : Le gouvernement a présenté l'actualisation du programme pluriannuel d'équipement-aménagement-transport (MIRT)

Fruit d'une concertation avec les collectivités, le programme prévoit, outre des investissements dans la maintenance des infrastructures existantes, la mise en œuvre de projets structurants. Au **chapitre routier**, l'autoroute A2 sera ainsi élargie entre Vught et Deil et deux franchissements nouveaux (Meuse et Waal) réalisés : l'autoroute A4-N14 sera surmontée d'une passerelle pour cyclistes, et d'un passage à faune et l'élargissement déjà prévu de l'autoroute A15 bénéficie d'un financement supplémentaire de 375M€ pour la réalisation d'ouvrages d'art. **Sur le rail**, des travaux importants seront entrepris pour moderniser les gares-voyageurs de Nimègue, Zoetermeer, Amsterdam-Lelylaan, Bois-le-Duc et Eindhoven et 17 gares bénéficient d'investissements pour revaloriser le stationnement vélo. La remise en service d'une ancienne voie ferrée reliant Emmen à Rheine (DE) et des travaux structurants (comprenant un nouveau quai en gare d'Oldenzaal) contribueront en outre à une meilleure connexion avec l'Allemagne. Une enveloppe de 150M€ est réservée pour développer une offre de **transports publics** dans le nouveau quartier de Binckhorst à La Haye. **Concernant le fret**, l'État investira 40M€ pour stimuler le report vers le fluvial et le ferroviaire auprès des transporteurs et 118,6M€ pour remplacer les

commandes des écluses et ponts levants sur le trajet Lemmer-Zelfzijl. Enfin, un programme « VSD » (mobilité sûre, intelligente et durable) est lancé pour financer des projets favorisant les **changements de comportement de mobilité** ; 160M€ sont réservés pour quatre ans à cette fin.

ÉNERGIE - CLIMAT

Belgique : Engie-Electrabel et la fin du nucléaire en Belgique

L'Accord de gouvernement de coalition dirigé par Alexander de Croo, au pouvoir depuis septembre dernier, entérinait la sortie totale du nucléaire en Belgique pour 2025 ; il laissait cependant la possibilité de décider fin 2021 d'une prolongation éventuelle des unités de Tihange 3 et Doel 4, les plus récentes, si des incertitudes subsistaient sur la sécurité d'approvisionnement du pays.

Le 17 novembre dernier, Engie-Electrabel annonçait **la préparation relative à la mise à l'arrêt et le démantèlement des sept unités nucléaires, sans toutefois fermer la porte à une éventuelle prolongation**. En effet, pour Engie-Electrabel, le calendrier adopté par les autorités belges étant trop contraint, une décision sur la prolongation du nucléaire est nécessaire fin 2020 au plus tard compte tenu des délais réglementaires, logistiques et environnementaux nécessaires pour une prolongation. De plus, du point de vue de l'énergéticien, engager des travaux estimés entre 500 M€ et 1 Md€ nécessite un cadre juridique stabilisé.

Belgique : Inauguration d'une nouvelle interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne. L'interconnexion électrique ALEGrO de 90 KM entre les deux pays, a été inaugurée début novembre. Le projet a nécessité deux ans de travaux et un investissement de 500 M€. **Il constitue un maillon supplémentaire dans la construction d'un réseau européen intégré, la Belgique étant déjà interconnectée avec le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas.** Cette infrastructure vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement mais également à intégrer les différentes sources d'énergie renouvelable dans le réseau. ALEGrO permet aux deux pays d'échanger 1 GW d'électricité additionnelle, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville d'un million d'habitants ou la production d'une centrale nucléaire.


Pays-Bas : Le Ministre de l'Économie et du Climat M. Eric Wiebes a fait inscrire dans la loi la décision prise en 2018 de **mettre fin à l'exploitation du champ gazier de Groningue.** À partir de 2022, le gaz de Groningue pourra être uniquement exploité comme source de secours. Depuis mi-octobre 2020, il est possible de suivre l'état d'avancement des décisions sur le champ gazier de Groningue sur un site dédié : <https://dashboardgroningen.nl/>


Pays-Bas : Le gouvernement néerlandais complète sa politique climatique. Dans un rapport récent l'office de planification environnementale (PBL) avait mis en évidence le risque de non-atteinte de l'objectif de baisse de 25% des émissions de GES dans les années qui viennent par rapport à 1990 (découlant d'un arrêt du Conseil d'État dans l'affaire dite Urgenda). Le gouvernement a annoncé le 9 décembre prendre des mesures complémentaires et notamment de **limiter la production des centrales électriques au charbon**, qui


ont pourtant été mises en service récemment (2015-2016), **à 35% du mix électrique jusqu'en 2024.** Un appel à proposition a déjà été émis, en vue de la fermeture contre subvention d'une des trois centrales concernées, ce qui a donné lieu à une offre en cours d'examen. Le gouvernement envisage par ailleurs :

- De renforcer les capacités de contrôle des entreprises soumises à l'obligation de réduire leur consommation énergétique (un régime de déclaration est en place depuis juillet 2019 (conso >50 000 kWh/an), adossé à l'obligation d'investir dans la sobriété énergétique; coût 9,5 M€.
- D'élargir ce régime, aux industries concernées par l'ETS (échanges de quotas d'émission).
- D'établir une convention avec les gros consommateurs d'énergie non concernés par la taxe-CO₂ qui sera mise en place au 1/1/2021, en vue d'obtenir des engagements de sobriété énergétique.
- D'explorer les réductions d'émissions de CO₂ grâce à la transition vers une économie circulaire (thème du Forum mondial de l'économie circulaire organisé par les Pays-Bas le 15 avril 2021).

AGENDA

 **Belgique :** Rencontre à Paris entre le Président de la République et le Premier ministre belge Alexander de Croo 01/12/2020

 **Luxembourg :** Déplacement à Paris du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Jean Asselborn 30/11/2020

 **4^e édition du sommet « Choose France » début 2021.** Plusieurs dirigeants de grandes entreprises du Benelux participeront.



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de La Haye.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Reliance.

Éditeur :

Service Économique Régional de La Haye
Ambassade de France aux Pays-Bas
Anna Paulownastraat 76, 2518 BJ La Haye
www.nl.ambafrance.org
www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/NL

Responsable de publication : Claire Monné (Chef du SER)

Contributeurs : SE de Bruxelles, SER de La Haye

Date de parution : 16 décembre 2020

Abonnement/désabonnement : lahaye@dgtrésor.gouv.fr